



## Plan annulation

### Païement

#### **Vous devrez régler :**

- Au 8<sup>ème</sup> jours de l'inscription : 30% du prix du séjour dû par le client + assurance ;
- A 30 jours du départ : le solde du séjour.

### Annulation sans Plan d'annulation VTF souscrit

- A + de 60 jours du départ, remboursement de l'acompte. VTF conserve une retenue de 3.2% du montant du séjour avec un minimum de 33€ par dossier ;
- Entre le 59<sup>ème</sup> et 30<sup>ème</sup> jour avant le départ, VTF conserve une retenue correspondant au montant de l'acompte soit 30% du séjour (avec un minimum de 230€ pour les séjours de 4 nuits et +).
  - Moins de 30 jours avant le départ, la totalité du séjour est due.

Séjour écourté : la totalité du séjour est due.

Le pourcentage s'applique sur prix total du séjour participation C.G.O.S incluse, hors taxes de séjour.

### Annulation avec Plan d'annulation VTF souscrit

#### **En cas d'annulation, il sera appliqué le barème suivant par personne :**

- A + de 60 jours du départ, remboursement de l'acompte. VTF conserve une retenue de 3.2% du montant du séjour avec un minimum de 33€ par dossier, **ainsi que le montant du plan d'annulation.**
- Si l'annulation intervient entre 15 et 59 jours avant la date de début de séjour : 5% du montant du séjour avec un minimum de 60€ et un maximum de 120€, **ainsi que le montant du plan annulation**
- Si l'annulation intervient -15 jours avant la date de début de séjour : 10% du montant du séjour avec un minimum de 100€ et un maximum de 200€, **ainsi que le montant du plan annulation**

Le pourcentage s'applique sur prix total du séjour participation C.G.O.S incluse, hors taxes de séjour.